

Réseau Molineole
Boîte Postale 30

Mettet, le 30 juin 2003

5640 METTET

M. Adelin MATHIEU,
Bourgmestre
Rue du Trinoy 28

5640 ORET

Lettre modèle

Monsieur le Bourgmestre,

Le réseau Molineole, qui regroupe aujourd'hui de nombreux habitants de notre belle région mais aussi d'ailleurs en Wallonie et en Belgique, s'est constitué au début de l'année 2003 afin de s'opposer au projet d'usine éolienne présenté par la société MESA SA. Le réseau Molineole est totalement indépendant de tout parti politique et agit exclusivement sur des bases démocratiques et légales. Vous connaissez notre position à ce sujet car celle-ci a été largement répercutée par les médias.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette problématique a soulevé de nombreuses questions de la part des sympathisants du réseau Molineole mais aussi au sein même du Parlement Wallon où le sujet a déjà été abordé à trois reprises en audience publique.

Dans ce cadre, le réseau Molineole s'étonne qu'au niveau local le débat semble avoir été escamoté. En automne 2002, deux conseils communaux – celui d'Anhée et celui de Mettet – ont approuvé à l'unanimité le projet présenté par la société MESA SA. Nous pensons cependant qu'un certain nombre d'éléments nouveaux sont de nature à relancer le débat au niveau communal, le projet faisant en effet l'objet d'une opposition importante et structurée. Nous demandons dès lors que nos craintes et nos revendications soient entendues par nos élus et que ceux-ci y répondent sans ambiguïté :

- **Comment vous positionnez-vous par rapport à l'enjeu paysager ?**

Le *Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne* adopté le 18/07/2002 par le gouvernement wallon rappelle que l'intégration paysagère doit être appréciée strictement – c'est-à-dire conformément à la philosophie de l'article 1 du CWATUP – s'agissant d'une procédure dérogatoire organisée par l'article 110 du CWATUP.

.../...

- **Comment vous positionnez-vous par rapport à l'intérêt général de la commune ?**

En effet, en tant que Bourgmestre, vous représentez cet intérêt général et vous devez en assurer la garantie et la pérennité. Ne pensez-vous pas qu'un projet de la taille de celui de la société MESA SA porte atteinte au cadre de vie – environnemental, social mais aussi économique – des habitants des villages concernés par les implantations envisagées ? A cet égard, vous n'êtes pas sans savoir que nombreux sont les habitants de notre région qui vivent directement ou indirectement du tourisme. Ceux-ci ont souvent consenti d'importants efforts pour créer et fidéliser une clientèle (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, commerces,...) venue chercher un cadre de vie de très grande qualité.

- **Comment vous positionnez-vous par rapport à la dépréciation immobilière – déjà perceptible – qu'un grand nombre d'immeubles et de propriétés subiront si ce projet était réalisé ?**

Au terme de la procédure d'enquête publique relative à l'étude des incidences sur l'environnement (EIE), les communes devront remettre un avis circonstancié. Nous avons pu apprendre que dans d'autres communes où le débat n'avait pourtant pas été aussi passionné que dans notre région et où les projets étaient nettement plus réduits, les élus ont clairement défendu l'intérêt général de leur commune en exprimant des avis négatifs (Celles en Province de Hainaut, Honnay-Beauraing, Andenne,...). En ce qui concerne plus particulièrement le dossier de Celles, la commune a d'ailleurs estimé que *« le projet est incompatible tant au point de vue paysager, urbanistique, économique, culturel, social et environnement et que l'intérêt communal se situe également tant dans la défense du caractère rural de l'entité et de son patrimoine paysager, que dans la défense des intérêts de ses concitoyens. Considérant en outre que le cadre de vie existant dans l'entité prime sur la participation financière proposée par le demandeur du permis. »* Il est important de noter que cette motivation a été reprise par M. Michel FORET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement en Région wallonne, dans son arrêté refusant le permis.

Nous demandons dès lors solennellement à nos élus et à vous en particulier, Monsieur Adelin MATHIEU, de rouvrir le débat politique concernant le projet d'implantation d'une usine éolienne dans notre région.

Par ailleurs, en date du 27/05/2003, le réseau Molignée a invité ses sympathisants et les mandataires communaux des quatre communes concernées par le projet d'usine éolienne à une soirée consacrée aux SER (Sources d'Energie Renouvelable) et à l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie). Nous souhaitons en effet, dans un souci de cohérence, que le débat sur le projet d'usine éolienne soit élargi à ces problématiques, d'abord au niveau communal (bâtiments, matériel et installations) et ensuite au niveau de l'ensemble de la population.

.../...

En vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu accorder à la présente et surtout de la suite que vous ne manquerez pas d'y donner, nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le réseau Molineole,

Yves VAN CRANENBROECK,
membre du bureau exécutif

Pierre de PONTIERE,
membre du bureau exécutif

N.B.: si vous souhaitez recevoir les numéros du journal d'information INFO@MOLIGNEOLE.BE publiés à ce jour, n'hésitez pas à nous les demander. C'est avec plaisir que nous vous les ferons parvenir.

Pour contacter le réseau Molineole :

- Par la voie postale :
Réseau Molineole
Boîte Postale 30

5640 METTET
- Par courrier électronique :
info@moligneole.be
- Par téléphone (répondeur) :
071/57.83.10
- Par fax :
071/57.83.10
- Site internet :
www.moligneole.be